

Extraits du rapport de la Commission parlementaire chargée de déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables - 2001

Page 802

Weber a entretenu une correspondance régulière avec René Lefébure, chef de cabinet du Roi. Il informait celui-ci des événements du Katanga. A-t-il commencé cette correspondance de sa propre initiative ou à la demande de Lefébure ?*

Dans une de ses lettres, Weber fait mention de la rencontre qui a eu lieu entre Tshombe et Mobutu le 16 octobre 1960. À ce propos, il écrit ce qui suit :

a. Lettre de Weber à Lefébure, 19 octobre 1960 : « Monsieur le Chef de Cabinet — Vous trouverez ci-joint quelques papiers qui forment synthèses de périodes. Le départ de Monsieur Rothschild a laissé un grand vide. Il était réellement un grand Ambassadeur et nous nous sentons actuellement un peu livrés à nous-mêmes. Voici en deux mots les grands problèmes de l'heure :- Tshombe a rencontré Mobutu. Excellente entrevue. En échange d'un certain appui financier, Mobutu suit les conseils : status quo jusqu'au 31 décembre — On attend que la situation s'éclaircisse — On neutralise complètement (et si possible physiquement ...) Lumumba.- Il est dans le domaine du possible que dans une déclaration, Kasa Vubu et Mobutu reconnaissent une souveraineté du Katanga, au sein d'une confédération. - (...) - Vous priant d'assurer Sa Majesté de mon plus parfait dévouement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Cabinet, l'expression de mes sentiments très respectueux

**Le major Weber était le conseiller militaire du président Tshombe et a participé, en cette qualité, à tous les événements importants qui se sont déroulées au Katanga.”*

Pages 828-829

Conclusions :

... Il ne faut pas perdre de vue que les faits se déroulent au plus fort de la guerre froide. En raison de celle-ci, chaque action ou acte accompli par un pays, ou par ses leaders, était enregistré et analysé, parfois jusqu'à l'absurde, à la lumière de la situation internationale et de la lutte anti-communiste. Non seulement les rapports de la Sûreté de l'État et des services de renseignement, mais également les comptes rendus du Conseil des ministres et des médias en attestent. Il ne faut pas non plus oublier quel était le climat politique ambiant et quelles informations paraissaient à ce sujet dans les médias. L'opinion publique belge a en effet été confrontée à longueur de journée, tant dans la presse écrite que dans la presse audiovisuelle, à des récits tragiques d'assassinat et de viol, faits par des compatriotes qui s'étaient enfuis en abandonnant tous leurs biens. Le grand public a imputé, à tort ou à raison, la responsabilité de ces exactions à une personne, à savoir Patrice Lumumba, et a exigé que le gouvernement réagisse énergiquement. Les événements s'inscrivent dans le processus de décolonisation qui s'accomplissait sur le continent africain depuis le début des années 50. Ce processus, pour lequel il n'existait pas de recettes toutes faites, revêtait, dans de nombreux cas, un caractère conflictuel. Les gouvernements des années 50 ont nettement sous-estimé le problème de la décolonisation. Il y a également lieu d'observer que la

décolonisation du Congo a été extrêmement rapide. Déjà en 1955, le professeur Van Bilsen avait plaidé pour un processus progressif. L'indépendance du Congo, qui n'était qu'une des hypothèses politiques réalisables aux yeux de la Belgique, n'a toutefois émergé qu'après les émeutes de janvier 1959.

Page 830. D'une manière générale, on peut affirmer que le gouvernement belge n'a eu, dès le début, que peu de respect pour la souveraineté du Congo.

Page 831 Le soutien apporté par la Belgique au Katanga et au gouvernement de Tshombe constituera un élément important dans le cadre de la lutte contre le gouvernement Lumumba. Ce n'est pas tant la sécession en soi qui constitue un objectif à cet égard que la restructuration confédérale du Congo, par laquelle le gouvernement belge espère enlever à Lumumba et à son mouvement unitaire, le MNC, le fondement de leur pouvoir et la base économique de celui-ci. Le soutien apporté par la Belgique à la sécession du Sud-Kasaï et les projets visant à créer un Congo fédéral ou confédéral s'inscrivent également dans ce cadre.

Page 832 Pour financer la politique menée contre le gouvernement Lumumba, le gouvernement belge recourt aux « fonds secrets », dont certains ont été approuvés par le parlement, et d'autres, pas.

Page 832 La sécession katangaise aurait été impossible sans le soutien de l'Union Minière, qui a fourni les moyens financiers nécessaires à la sécession katangaise en payant des impôts au seul gouvernement de Tshombe.

Page 833 L'action belge se situe dans un ensemble plus vaste de forces d'opposition. Ainsi, la rupture entre Lumumba et le secrétaire général des Nations Unies Hammarskjöld joue également un rôle crucial dans la chute du premier ministre congolais, d'une part, parce qu'elle incite Lumumba à rechercher (ouvertement) le soutien de l'Union soviétique et, d'autre part, parce qu'elle incite les États-Unis à organiser (en coulisse) une opposition active contre Lumumba (avec l'élaboration des premiers projets d'élimination physique).

Page 833 En raison de la nature même de sa mission, la commission a concentré ses activités sur la détermination éventuelle de responsabilités belges dans l'assassinat de Patrice Lumumba. Il est toutefois évident qu'une action belge ou même américaine n'avait guère de chance d'aboutir, sinon aucune, sans l'existence d'une opposition interne au Congo lui-même, soutenue par la Belgique, comme démontré plus haut. Cette opposition s'est dessinée de très bonne heure, notamment par l'action publique d'opposants connus de Lumumba tels Bolikango et Kalonji, qui pouvaient compter sur de solides soutiens à Léopoldville. Certaines sources soulignent le rôle important qu'ils auraient

joué dans la mutinerie de la Force Publique qui a débuté par des slogans hostiles à Lumumba lui-même.

Page 834 Durant cette période, le gouvernement belge se montra tout particulièrement soucieux des agissements de Lumumba. Après avoir accordé son soutien à son éviction comme Premier ministre, il voulut éviter son retour au pouvoir, éventualité qui était bien réelle. La première mesure en ce sens, et la plus importante, sur laquelle le gouvernement belge insista fortement, fut l'arrestation de Lumumba (« mettre hors d'état de nuire », selon les propres termes du ministre Wigny).

Page 835 L'intervention belge visant à éliminer politiquement Lumumba va toutefois de pair avec d'autres actions qui se déroulent dans un contexte plus trouble et que l'on peut qualifier de « covert actions ». La commission tient à faire une nette distinction entre l'opposition politique visée au point A et les tentatives d'élimination physique de Lumumba.

1. Les plans et les projets non-aboutis

Il y a eu des projets d'assassinat de Lumumba : cela ne fait aucun doute.

...

L'analyse de leurs télex (entre le major Jules Loos, conseiller militaire du ministère des Affaires africaines, et le lieutenant-colonel Louis Marlière, ancien officier de la Force publique) nous apprend qu'ils se sont occupés : — de livraisons d'armes; — du soutien à l'arrestation de Lumumba; — de l'action 58316, dont la portée n'est pas très claire, mais dans le cadre de laquelle un attentat contre Lumumba aurait pu trouver sa place.

...

Durant la même période, il y eut, à côté des « plans » américains, des projets belges pour éliminer physiquement Lumumba. Une première indication à ce sujet date d'avant le 5 septembre 1960, lorsque l'on suggéra de mettre sur pied une « Opération-L », dans le cadre de laquelle il était proposé de procéder à une substitution de médicaments. Les initiateurs de ce projet nous sont inconnus, mais il pourrait s'agir d'agents de l'ancien service de sécurité belgo-congolais. Début octobre, un certain journaliste dénommé Bogaerts affirme qu'il est venu au Congo pour assassiner Lumumba.

Page 836 La commission constate en outre : — qu'en ce qui concerne l'exécution de certains plans, certains fonctionnaires belges ont également apporté leur collaboration sur place à Brazzaville et à Léopoldville; — que l'on n'a pas trouvé trace d'un ordre ou d'une action quelconque visant à déjouer ces plans; — qu'aucune procédure disciplinaire n'a été entamée à l'égard des fonctionnaires, fussent-

ils diplomates, officiers ou agents de sécurité, qui ont eu connaissance de ces plans ou y ont participé et qui ne relevaient pas de la responsabilité politique d'un ministre.

Page 837 Le Chef de l'État a été informé au moins une fois, par le biais d'une lettre du major Weber adressée à Son chef de cabinet, que la vie de Lumumba était menacée. Il est prouvé que le Roi a pris connaissance de cette lettre. Aucun signe de réprobation ou de préoccupation concernant la possibilité d'une élimination physique de Lumumba n'a été donné, que ce soit au major Weber, au président Tshombe ou aux autorités congolaises de Léopoldville. Aucun élément indiquant que le gouvernement ou les ministres compétents ont été informés de cette lettre n'a été trouvé.

Page 837 : Lumumba a été assassiné sur l'ordre des autorités katangaises, qui avaient également donné leur accord pour son transfert. Si l'on ne peut pas déterminer précisément à quel moment et de quelle manière les autorités katangaises ont pris la décision d'assassiner Lumumba et ses compagnons d'infortune, Mpolo et Okito, on n'a pas d'autre choix que de qualifier cet acte de meurtre avec préméditation. Il y a lieu d'entendre par là que ce crime a été préparé et exécuté d'une manière systématique. Des ministres katangais ont assisté à l'exécution, qui a été opérée par des gendarmes et des policiers katangais en présence d'un commissaire de police et de trois officiers de nationalité belge, qui étaient toutefois placés sous l'autorité, le commandement et le contrôle des autorités katangaises.

A aucun moment le gouvernement belge n'a protesté auprès du gouvernement katangais contre l'assassinat de Lumumba, de Mpolo et d'Okito. Le gouvernement ne fait pas non plus savoir que l'on déplore ou réprovoque les faits.

Page 838 : Conclusions :

En ce qui concerne les circonstances précises dans lesquelles Patrice Lumumba a été assassiné : après une analyse approfondie, il peut être admis avec un grand degré de probabilité que le 17 janvier 1961 entre 21.40 heures et 21.43 heures, Lumumba a été assassiné en forme d'exécution dans la brousse, dans les cinq heures suivant son arrivée au Katanga (pour la description détaillée la commission renvoie aux constatations des experts). — En ce qui concerne l'implication éventuelle d'hommes politiques belges : — Le transfert de Lumumba au Katanga a été organisé par les autorités congolaises de Léopoldville. Elles ont, pour ce faire, bénéficié du soutien d'instances gouvernementales belges, et plus précisément des ministres des Affaires étrangères et des Affaires africaines et de leurs collaborateurs. Les conseillers belges en poste à Léopoldville ont prêté leur concours à l'organisation du transfert. — Il ne ressort d'aucun document ni d'aucun témoignage dont la commission a pris connaissance que le gouvernement belge ou un de ses membres a donné l'ordre d'éliminer physiquement Lumumba. — Il ne ressort pas de l'enquête qu'il y a eu préméditation d'assassiner ou de

faire assassiner Lumumba dans le chef des autorités belges lorsque celles-ci se sont efforcées de le faire transférer au Katanga. – Il est cependant manifeste que le gouvernement ne s'est pas préoccupé de l'intégrité physique de Lumumba. Il considérait la sécurité de Lumumba comme secondaire, comparée à d'autres intérêts...

...Après avoir pris connaissance des événements du 17 janvier, le gouvernement, du moins certains de ses membres, a adopté une attitude irresponsable en optant pour la propagation de mensonges à l'intention de l'opinion publique et de ses alliés. Cette attitude a inéluctablement suscité des doutes quant au rôle des autorités belges. À la lumière de ce qui précède, tenant compte des normes de la morale publique d'aujourd'hui et sans entrer dans les considérations morales personnelles de l'époque, la commission est amenée à conclure que certains membres du gouvernement belge et d'autres acteurs belges ont une responsabilité morale dans les circonstances qui ont conduit à la mort de Lumumba.